

Décision

Générale

colonial

Décision n° 509 décision n » 509 du 14 mai 1952

n° 509

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 mai 1952

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1952

Date du numéro
1 juin 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Vannes (Morbihan), est accordé à M. Guilbot (Gaston), administrateur es 2e échelon de la France d'Outre-Mer ce Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Marseille et une réquisition par voie ferrée Marseille-Vannes seront se délivrées à l'intéressé qui appartient au groupe II.